



Laboratoire d'analyses et d'écologie apicole
C.E.T.A.M. • Lorraine
Centre d'Etudes Techniques Apicoles de Moselle

Adresse postale : 1a, rue Jean-Baptiste de la Salle • 57310 GUÉNANGE

Téléphone : 33 (0)3 82 82 68 22 • Télécopie : 33 (0)3 82 50 83 18

<http://www.cetam.info> • E-mail : cetam@cetam.info

N° SIRET 419 714 571 00017 • C.C.P. STRASBOURG 2 927 97 T • N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 144 197 145 71 • Code APE 731Z

- *Monsieur Paul SCHWEITZER, Directeur, Chargé de recherches*
- *Docteur Albert BECKER, Médecin, Faculté de Médecine de Lyon, Président du C.E.T.A.M.*
- *Docteur Bernard DORY, Pharmacien biologiste, Faculté de Pharmacie de NANCY*

Le 14 septembre 2017

A

Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
Monsieur le Directeur de FranceAgriMer
Mesdames et Messieurs les Membres de Comité Apicole

Aux Présidents du
SPMF, SNA, UNAF, FNSEA, Coordination Rurale,
Confédération Paysanne,

La fraude apicole est une plaie dangereuse, pernicieuse pour le marché du miel et la réputation du miel auprès des consommateurs. Les producteurs nationaux apicoles font face à une fraude globale tellement énorme qu'ils ne peuvent plus vendre correctement selon l'aveu du SPMF le miel produit loyalement en France.

L'enquête officielle de FranceAgriMer (Etude Proteis 2015) non expurgée remise le 29 septembre 2015 au Comité Apicole confirme nos travaux à savoir que près de la moitié des miels proposés aux consommateurs en vente directe soit plus de 4 500 tonnes sur 9 550 importés, sont considérés pour différentes raisons, comme étant de nature frauduleuse en regard des analyses de qualité faites.

La tromperie des consommateurs est de fait impressionnante. Elle est sans équivalent avec celle des autres productions agricoles. Qui accepterait de telles proportions de fraudes dans les productions comme les vins, les produits

laitiers, les oléagineux, les céréales ou ailleurs, sans réagir bien avant pour l'empêcher et les réduire au plus vite?

Rien de tout cela en Apiculture !

L'amalgame d'une tromperie générale se fait de plus en plus présente dans l'esprit des consommateurs et du grand public, tendant à inverser l'image naturelle et favorable du miel et des produits de la ruche!

Cette évolution péjorative, où rien ne semble inquiéter les pouvoirs publics et une bonne partie des conditionneurs, s'il n'y est mis un terme rapidement, causera un préjudice majeur durable à l'image et à la réputation des produits apicoles.

Les ingrédients d'un scandale public de dimension sont réunis qui, s'il éclate, ruinera les efforts entrepris par les apiculteurs professionnels responsables et ternira durablement aux yeux des consommateurs les produits de la ruche vendus en France. Cela va aussi de toute évidence à l'encontre de la politique agricole du gouvernement actuel qui est soucieux de défendre les intérêts qualitatifs des aliments proposés aux consommateurs !

La suppression des aides aux analyses des produits apicoles décidée par le Comité Apicole et entérinée en 2015 par le seul responsable administratif délégué du Ministère de l'Agriculture précédent, ne participe pas du tout à la garantie de qualité des miels vendus et aussi de ceux produits dans notre pays. Bien au contraire, cette décision très calamiteuse, sans aucune vision stratégique, mais pas désintéressée pour différents intérêts, facilite davantage encore les diverses fraudes de qualité, d'origine, d'appellation, dont sont victimes non seulement les consommateurs mais aussi les producteurs nationaux honnêtes. Cette décision imposée, prise sans aucune concertation a de plus pour conséquence une réduction sévère de notre activité analytique qui met en danger notre existence.

Décidée par la seule filière, il s'agit pour le moins d'une grave erreur de jugement qui supprime les modestes crédits (80 000 €) affectés aux analyses pour les répartir à d'autres secteurs apicoles! Ces économies de gribouille rendent plus

urgent encore pour l'ensemble de la filière apicole de rétablir son indépendance de contrôle, plus que jamais indispensable.

Les moyens d'analyse de la filière doivent rester totalement indépendants de ceux nécessaires aux conditionneurs dont les objectifs analytiques sont différents.

Les laboratoires des conditionneurs ont, et c'est normal, pour principal objectif, la mise en conformité aux normes CEE des paramètres des miels achetés ici et ailleurs, avant leur vente via les chaînes de distribution.

Les facilités de fraudes offertes par les indications légales floues de la CEE, donnant comme origine « miel produit dans la CEE et hors CEE » confirment et rassurent le client sur l'absence d'un miel d'origine extraterrestre!

La technique actuelle mise en avant (RMN) retrouve certes les adultérations importantes par ajout de sirop de glucose, de fructose, mais pas les atteintes enzymatiques, fermentations camouflées, les filtrations et réensemencement par des pollens exogènes, les fraudes d'appellation, de qualité, d'origine géographique, pas davantage celles plus « sophistiquées » non décrites ici.

La RCP mais aussi d'autres pays asiatiques, inondent le marché mondial apicole de «miels», de «gelée royale» issue du soja voir de synthèse, de fausses propolis qui sont des résines dont faute de critères de qualité sévères de la CEE, le marché européen et français absorbe une bonne part venant hors CEE par des circuits bien connus de tous!

Ainsi le nom de la Chine Populaire, pourtant premier exportateur de « miel » ou prétendu tel, par exemple, n'apparaît quasi jamais sur l'étiquetage du produit vendu, alors que la RPC est un acteur majeur des fraudes alimentaires constatées en particulier dans les « miels » de sirop fabriqués à la demande de l'importateur, vrai fraudeur non réprimé, pour finir, bénéfiques faits, dans le circuit chez les conditionneurs dont certains reconnaissent que le «mixing» permet beaucoup!

Les laboratoires d'analyse des conditionneurs « industriels », sans mettre en doute leur honnêteté, sont de fait juges et parties, avec des conflits d'intérêt évidents à attendre, en l'absence de recours sérieux pour les producteurs nationaux qui s'estimeraient en désaccord avec les résultats des analyses et les conditions d'achat de leur production proposées par ledit conditionneur.

Le CETAM-L est le seul laboratoire associatif indépendant des apiculteurs français. Il est reconnu par tous pour la qualité de ses résultats, des techniques nouvelles mises en place et l'importance de ses alertes en matière d'adultération, fraudes d'origine, d'appellation, en particulier parmi d'autres l'affaire du miel faux Manuka de Nouvelle Zélande de retentissement mondial !

Le Concours Général Agricole nous confie depuis plusieurs années l'analyse des miels, hydromels présentés.

Il en est de même des très nombreux autres producteurs mais aussi de nombreux organisateurs de concours régionaux ou départementaux. Des conditionneurs, les centrales d'achat de grandes surfaces nous demandent régulièrement notre expertise.

Nous avons plus de 60 000 résultats analytiques des miels des grands pays producteurs d'Amérique Sud et du Nord, d'Europe, d'Asie dans sa diversité, de la zone Pacifique, des déserts et des forêts d'Afrique, steppes asiatiques, des terres arctiques où des miels sont récoltés et analysés par nos soins!

Nous avons aussi la plus grande expérience et connaissance des miels IGP, AOC et autres non seulement métropolitains, de Corse, mais aussi de ceux venant d'outre mer dans toutes leurs diversités, allant des miels des îles isolées du Pacifique, Polynésie Française, de la Calédonie, de l'Océan Indien, l'Arc Caraïbe, Guyane.

En 2015 et 2016 nous avons réalisé 80% des analyses de miels, pollens, appellations et conformité de qualité et d'origine, subventionnées, faites en France. En matière de qualité, nous sommes les référents aux examens BIPEA trimestriels depuis

l'origine, avec une reconnaissance des miels de 100%, le seul laboratoire parmi la quarantaine de laboratoires européens participants !

La comparaison des résultats publiés par d'autres laboratoires pour des échantillons témoins de miels identiques avec les nôtres, montre la « légèreté » pour ne pas dire plus de ces « résultats » de recherche d'origine par rapport à la réalité géographique confirmée sans erreurs par le CETAM-L. Un certain nombre de laboratoires conscients de leurs lacunes, soustraient leurs demandes spécifiques au CETAM -L.

De très nombreux reportages des chaînes TV, allant de ceux de l'Assemblée Nationale, aux chaînes spécialisées et généralistes, nationales et étrangères (RFA, Canada, Espagne, USA, Japon, Hongrie etc.), les multiples articles de presse régionale, nationale, internationale, nos publications spécialisées sont lues dans le monde, traduites et commentées. Elles confirment notre notoriété internationale.

Les autres laboratoires européens, nationaux dont la DGCCRF, la justice de notre pays, utilisent nos différentes compétences en expertise, en palynologie, en analyses des gelées royales, miels etc. ce qui peut gêner certains ...

Dans le contexte actuel de crise, dans l'intérêt des consommateurs, il appartient aux différents responsables du Comité Apicole avec le soutien gouvernemental et l'appui de l'ensemble de forces apicoles de remédier enfin à cette décision regrettable afin de ne pas pénaliser les moyens d'études indépendants existants, plus que jamais nécessaires à la recherche et aux contrôles de qualité des produits apicoles vendus ou produits dans notre pays

Merci de l'attention portée à ce courrier.

Recevez Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation,

Monsieur le Directeur de FranceAgriMer,

Mesdames, Messieurs les Membres du Comité Apicole,

Messieurs les Présidents du SNA, de l'UNAF, de la FNSEA, du
SPMF, de la Confédération Paysanne, de la Coordination Rurale,

Nos salutations très respectueuses et dévouées

CETAM L Dr BECKER Albert M SCHWEITZER Paul